

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Jeudi 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 6 octobre 2014.

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Isabelle BLAS, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Daniel
En exercice : 22	FERNANDEZ, Claude GUILLAUME, Alain MATHERON, Odile LUQUET, Jean Michel REY, Anne
Présents : 15	ROISEUX, Jean Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG, Gilbert TREMOLET, Angelo VIVENZIO,
Votants : 15	Dominique YALOPOULOS.
	<u>Excusés</u> : Raymond BIGLIA, Bernard FEUILTAINE, Philippe LEEUWENBERG, Céline REYNAUD, Hervé REYNAUD.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean Michel REY
	<u>Egalement présents</u> : Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H

Le quorum est atteint.
Le compte rendu du 11 septembre est validé.

A. INFORMATIONS / DEBATS

1. Ordures ménagères : acquisition armoire stockage des DDS.

Jean Pierre Rouit informe les membres du Bureau que le service OM a acquis une nouvelle armoire de stockage des déchets ménagers spéciaux plus conforme aux nouvelles normes (déchets dangereux spéciaux). D'un cout de 8520€ TTC, elle permettra de mettre en place la filière Eco-DDS.

2. Personnel : accueil d'une élève-avocat dans le cadre d'un stage juridique

O.Tourenng explique que cette élève avocat est une bonne opportunité pour répondre aux enjeux règlementaire à venir. G.Tremolet, qui connaît bien le sujet, s'étonne que le stage soit rémunéré. A.Matheron répond que la gratification n'est pas obligatoire mais que la collectivité a besoin d'éclairages juridiques et qu'elle ne peut financièrement pas faire appel à son cabinet d'avocats. Il lui sera demandé un travail d'interprétation de la loi.

B. DECISIONS RAPIDES

3. Aménagement du territoire : ZA Cocause de Die: attribution du marché de travaux pour fouilles archéologiques préventives

O.Tourenng informe qu'une commission de sélection (issue de la CAO) s'est réunie préalablement pour préparer le choix du Bureau. Il informe que suite à la consultation, 4 entreprises ont fait une offre : INRAP, CHRONOTERRE, MOSAIQUE et ARCHEODUNUM avec les estimations suivantes :

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Tranche ferme + 1 tumulus	INRAP	CHRONOTERE	MOSAIQUE	ARCHEODUNUM
estim hors tumulus	185 135,00	194 415,00	117 850,00	190 960,00
1 tumulus tps hommes prix sur 20 j	96 895,30	48 530,00	42 500,00	38 600,00
TOTAL HT (1)	282 030,30	242 945,00	160 350,00	229 560,00
EST 2ème tranche + 2 tumulus	INRAP	CHRONOTERE	MOSAIQUE	ARCHEODUNUM
estim hors tumulus	433 168,00	462 550,00	265 650,00	441 410,00
2 tumulus tps hommes prix sur 40 j	96 895,30	99 600,00	85 000,00	116 180,00
TOTAL HT (2)	530 063,30	562 150,00	350 650,00	557 590,00
TOTAL 1 et 2	812 093,60	805 095,00	511 000,00	787 150,00

L'analyse des offres est la suivante :

Critères	INRAP	CHRONOTERRE	MOSAIQUE	ARCHEODUNUM
N°1 Prix / 60	37.75	38.08	60	39.10
N°2 Valeur technique / 30	30	30	30	30
N°3 Délais / 10	10	9	8	8
TOTAL / 100	77.75	77.08	98	77.10

L'entreprise Mosaïque, la mieux disante, est agréée par le Ministère de la Culture. P.Albert a contactés différents maîtres d'ouvrages l'ayant missionnée qui en sont satisfaits. Le différentiel de prix s'explique par la petite taille de l'entreprise Mosaïque. La DRAC doit valider ce choix.

O.Tourreng rappelle que le cout des fouilles va impacter le prix de cession des terrains. Une subvention va être demandée à la DRAC au titre du Fond National d'Archéologie Préventive (FNAP).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Mosaïque la mieux disante, autorise le Président à signer le marché correspondant et à déposer une demande de subvention au titre du FNAP.

4. Personnel : création d'un emploi permanent d'attaché territorial

O.Tourreng explique que l'emploi est actuellement occupé par E.Belmont (dont le contrat s'achève en décembre 2014). La reconduction du poste intègre un passage à temps plein sur l'animation de la politique et des programmes agricoles (PAEC, PPT, LEADER, PSADER).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de créer un emploi de chargé de mission pour suivre les procédures à temps complet sur le grade d'attaché territorial et autorise le Président à procéder au recrutement sur cet emploi.

5. Personnel : contrats d'assurance des risques statutaires

O.Tourreng explique que la reconduction de ce contrat se fait suite à l'appel d'offre organisé par le Centre de Gestion de la Drôme et ce afin de profiter d'une économie d'échelle. Au niveau financier, O.Fortin explique que sur l'ensemble, le contrat est plutôt favorable à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de souscrire à ce nouveau contrat et d'autoriser le Président à signer les conventions avec cet organisme.

6. Demande de subvention concernant le poste de gestion/coordination LEADER-CDDRA-PSADER 2015

En l'absence de R.Biglia, A.Matheron explique qu'il s'agit de demander les financements sur le poste de gestionnaire des procédures LEADER CDDRA PSADER auprès de la Région et de l'Europe sur le 1^{er} semestre 2015 (au regard de la fin du programme LEADER). Ce poste est actuellement occupé par Ariane Avon.

Mission	Dépenses	Recettes
Gestion		
Coordination		
LEADER CDDRA	Salaires et charges chargé de mission	16 200,00 € EUROPE
	Frais de poste chargé de mission	300,00 € ETAT
Ariane AVON		REGION
1 ETP de janvier à juin 2015		CDDRA 25%
		DEPARTEMENT
		AUTRE
		AUTOFINANCEMENT CCD
	TOTAL	16 500,00 € TOTAL
		9 075,00 €
		4 125,00 €
		3 300,00 €
		16 500,00 €

TOTAL SALAIRE	16 200,00 € EUROPE	9 075,00 €
TOTAL FRAIS	300,00 € ETAT	
	REGION	4 125,00 €
	DEPARTEMENT	
	AUTRE	
	AUTOFINANCEMENT CCD	3 300,00 €
TOTAL	16 500,00 € TOTAL	16 500,00 €

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à introduire les demandes de subventions auprès des différents financeurs concernés

7. Tourisme : projet de coopération transnationale Sur les Pas des Huguenots : signature de l'accord de partenariat 2015

En l'absence de R.Biglia, A.Matheron présente le projet de coopération « Sur les Pas des Huguenots » financé dans le cadre du programme LEADER. L'association propose un nouvel accord de partenariat pour le 1^{er} semestre 2015 afin de poursuivre ses actions à l'échelle locale, nationale et internationale. Le financement est assuré par les crédits LEADER disponibles et le reste par les Groupes d'Action Locale (soient les collectivités partenaires du projet) selon les répartitions ci-dessous :

PROJET DE COOPERATION "SUR LES PAS DES HUGUENOTS"				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ACTIONS 1er semestre 2015 POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS				
	DEPENSES 1 er semestre 2015		LEADER	
	TTC	HT		
Actions Internationales			11000,00	44,81%
Logistique réunion (interprète et location salle)	0,00	0,00	TOTAL FPN	0,00%
Rencontres internationales (NOTES DE FRAIS / 3 réunions)	420,00	350,00	Rhone Alpes	0,00%
Animation Coordination Internat	5000,00	4166,67	CC Diois	1800,00 7,33%
total actions internationales	5420,00	4516,67	CC Val de Drôme	1800,00 7,33%
Actions communes nationales	TTC	HT	CC Pays Dieulefit	1800,00 7,33%
Animation Coordination National :	10500,00	8750,00	CC Trièves	1800,00 7,33%
Développement touristique et marketing	6326,00	5 271,67	PNR Chartreuse	1800,00 7,33%
Développement touristique et marketing	500,00	416,67	AUTO FIN Asso	4546,00 18,52%
Fonctionnement Association (dont Notes de frais 1210,00)	1400,00	1166,67		
total actions nationales Françaises	18726,00	15605,01		24546,00 100%
Dépenses inéligibles	400,00	400,00		
TOTAL GENERAL	24546,00	20521,68		

FPN : Financements publics nationaux

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de se réengager dans le projet à travers la signature de l'accord de partenariat du 1^{er} semestre 2015 et sa participation financière, sous réserve des crédits inscrits au budget.

A.Matheron explique que les financeurs voient d'un mauvais œil que ce projet soit présenté dans le volet coopération de la prochaine candidature LEADER. Il pourrait en revanche élargir au titre de lignes plus « classiques ». D'autres projets de coopération sont à l'étude, notamment ceux initiés dans le cadre de Biovallée avec des territoires ruraux italiens.

8. Enfance-Jeunesse : demande de subvention pour le loyer du logement temporaire de la crèche de Luc-en-Diois pendant le temps des travaux

C.Guillaume précise que les travaux d'extension de la halte-garderie de Luc-en-Diois commencent et vont durer 7 mois. Dans l'attente, la crèche est hébergée dans le centre AVEA, situé à côté de la ZA (une convention de mise à disposition des locaux a été validée lors du dernier Bureau et signée avec AVEA). A.Matheron précise que cela permet à la CCD de faire les travaux en toute tranquillité et il remercie la commune qui a pris en charge la démolition. Il est satisfait de ce partenariat qui a permis d'accueillir les enfants de la crèche conformément à la réglementation en vigueur. Il ajoute que le loyer dû au relogement peut être pris en charge en partie par la CAF selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
7 mois de mise à disposition du bâtiment « maternelle » du centre AVEA à 550€/mois	3850€	CAF 60%	2310€
		CCD 40%	1540€
TOTAL	3850€	TOTAL Travaux	3850€

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de valider la demande de financement auprès de la CAF pour le loyer supplémentaire, selon le plan de financement ci-dessus et d'autoriser le Président à la signer.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARNIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONNET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOIS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

9. Enfance-Jeunesse : avenant au contrat enfance jeunesse Pays Diois pour l'augmentation du temps de coordination

D.Fernandez explique que le temps de travail du poste « coordination enfance » a augmenté de 0.5 à 0.7 ETP en octobre 2013. Cette augmentation peut être financée par la CAF et la MSA dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour l'année 2014 par voie d'avenant.

Par ailleurs, il ajoute que la micro crèche de Saint Nazaire le Désert a ouvert et compte 3 enfants pdt 4 jours et 10 enfants pdt 1 jour. C'est l'association des 4 JeuxDye qui assure l'accueil. A Boulc, l'ouverture de la micro crèche est prévue pour mars 2015.

Enfin, il annonce que la CAF apportera 18 000 € supplémentaires pour l'association des Lucioles de Lus La Croix Haute malgré la diminution d'effectifs et 1930 € pour la micro crèche de Saint Nazaire Le Désert et de Boulc. Dans ces conditions, A.Matheron ajoute que l'exécutif a validé le maintien du service halte-garderie à Lus La Croix Haute.

Enfin, le lieu d'accueil enfants parents Bleu Hamac de Die qui accompagne à la parentalité connaît un renouvellement de ses bénévoles. Ce lieu sera maintenu grâce à l'appui de l'ESCD sur la partie administrative, très lourde pour les bénévoles précédents.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire valide, à l'unanimité, l'avenant et se réjouit des financements mobilisés par la CAF pour le territoire.

10. Congrès des maires et Présidents de communautés : mandat spécial

Dans le cadre du congrès des maires de France à Paris les 26 et 27 novembre prochain, plusieurs élus de la Communauté des Communes font le déplacement. Pour permettre le remboursement de leurs frais, il vous est demandé de bien vouloir confier un mandat spécial aux élus concernés : A.Matheron, O.Tourenge, D.Fernandez et C.Guillaume.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire confie, à l'unanimité, un mandat spécial aux élus concernés : A.Matheron, O.Tourenge, D.Fernandez et C.Guillaume.

A.Matheron explique que le congrès départemental des maires de la Drome est intéressant pour jouer la carte du réseau de proximité. Le congrès national de Paris offre les avantages des salons professionnels (rencontres avec les prestataires des collectivités) et des débats riches avec les interventions de ministres. J.P.Eymard demande si la CCD peut organiser les inscriptions de manière collective. O.Fortin précise qu'elle doit se faire de manière individuelle pour être inscrit comme congressistes et non en accompagnant.

C. Questions diverses

1. Abattoir : création d'un emploi temporaire

L'agent chargé de la pesée fiscale à l'abattoir a posé sa démission effective en fin d'année. Un processus de recrutement est en cours. Afin d'anticiper un besoin éventuel de tuilage lors de son remplacement, il vous est demandé d'autoriser le président à créer un emploi temporaire pour surcharge d'activité.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à créer un emploi temporaire pour surcharge d'activité.

2. Déchets : candidature à l'appel à projet Eco Folio

Dans le cadre d'un appel à projet, ECO FOLIO propose de soutenir financièrement les collectivités sous la forme d'une dotation. Ces soutiens s'adressent aux collectivités qui s'engagent dans des opérations ou des projets visant à améliorer le tri du flux papier. Cela nécessite un dépôt de candidature. Sont éligibles à hauteur de 75%, les investissements (conteneurs) et la communication.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à déposer une candidature à l'appel à projets Eco Folio 2014 et à signer le dossier de candidature

3. Autres points d'informations

Après les questions diverses, A.Matheron fait un point sur **l'instruction des permis de construire**. Il informe que la **commission sera réunie le 4 novembre** avec les représentants des 18 communes concernées. Sur la mutualisation, la CCD a rencontré les services de l'Etat avec ceux de la ville de Die. L'idée est de constituer un service opérationnel avant la fin du 1^{er} semestre 2015 en mobilisant des moyens existants (une instructrice et une secrétaire) et avec l'appui des secrétaires de mairie afin de maintenir le lien avec les communes (qui maîtrise son « sol »). Ce service pourrait démarrer sur une partie des actes (déclaration de travaux, par exemple) d'ici mars 2015. La convention est à définir avec la ville avant la fin l'année. G.Tremolet invite l'exécutif de la CCD après les vacances de Toussaint pour avancer. A.Matheron ajoute qu'il faudra trouver une clé de répartition simple et opérationnelle entre les communes concernées (18 actuellement) pour la prise en charge du service rendu.

A.Matheron informe qu'il a rencontré les présidents des EPCI de la vallée engagés dans le Grand Projet **Biovallée®**. Il leur a expliqué que la CCD a honoré son engagement dans le cadre de la convention jusqu'à la fin de l'année comme prévu initialement, mais sans volonté de poursuivre sur 2015. Pour lui, la CCD est engagée par ailleurs sur des questions très mobilisantes en temps et en moyens telles que la FFTH ou l'instruction des autorisations d'urbanisme et la planification à moyen terme. Elle reste ouverte sur des projets communs comme l'itinérance touristique par exemple. Il souhaite par ailleurs rester ouvert à l'échange avec d'autres EPCI, notamment sur les questions de SCOT ou de développement économique. Observateur des réflexes institutionnels actuels, il appréhende que le développement, à l'échelle de la vallée, ne se fasse pas harmonieusement et que le Diois ne reste que zone d'enjeux environnementaux et récréatifs pour des secteurs plus urbains. Toutefois, il souhaite garder toutes les portes ouvertes.

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 19h.

Les prochains bureaux auront lieu les jeudis 13 novembre (17h30 à la CCD) et 11 décembre 2014 (16h, avant le conseil).

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président